



## FICHE D'INSCRIPTION DEBUTANTS

Compagnie des Archers de Vertou

Saison 2018 - 2019

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE ET AGE : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Taille du maillot : ..... Prix 17 € : Oui  Non

Adresse mail : en majuscule (pour recevoir la correspondance du club)

Je note que la licence sera envoyée également à cette adresse mail.

**Coût de l'inscription : 185 €** (voir modalités de paiement ci-dessous)

Comprenant la licence FFTA+assurance, prêt de l'arc débutant, achat de la palette, du carquois et des 6 flèches vous appartenant, passeport, les 2 cours de formation par semaine.

+ **Un chèque de caution de 10 €**

L'adhésion à la Compagnie des Archers de Vertou implique l'acceptation et l'application sans réserve du Règlement Intérieur remis à chaque archer, des Statuts (libres d'accès au local de l'association), ainsi que des décisions du Bureau ou du Président.

L'inscription n'est enregistrée à la FFTA que lorsque le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc **en compétition** est fourni. Il doit dater de moins d'un an à la demande de licence par le club à la FFTA.

**ATTENTION !** Seuls les dossiers remis complets permettent l'accès au pas de tir :

- 1) Une photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc **en compétition**.
- 2) Une photo d'identité (nom et prénom au dos).
- 3) Une photocopie de document d'identité.
- 4) Les chèques à l'ordre de "Archers de Vertou" (possibilité de paiement en plusieurs fois). Pour les familles, la cotisation est dégressive. Nous acceptons les Chèques Pass et les Chèques-Vacances (ANCV).
- 5) Le tir à l'arc est un sport qui nécessite de porter une tenue de sport et impérativement une paire de Baskets.

A titre indicatif les horaires d'entraînement auquel l'adhérent s'engage à être assidu

Jeunes débutant : le lundi de 18h à 19h30 et le mercredi de 17h30 à 19h30

Entraîneur :

Adulte débutant le lundi et le vendredi de 18h30 à 20

Entraîneur :

Contact inscription : Eric Bédue [secretaire@vertouarc.fr](mailto:secretaire@vertouarc.fr)



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE OBLIGATOIRE

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Je soussigné ..... autorise mon enfant :.....  
né le / / à participer aux activités de la Compagnie des Archers de Vertou et à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche. Mon enfant est licencié à la F.F.T.A. par les soins du club et bénéficie ainsi de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition et son certificat médical est consigné avec sa licence.

Le médecin de famille est le docteur :.....  
Téléphone : .....

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes. Personnes à contacter en cas de besoin justifiant une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence : (responsables légaux)

La Mère Nom :..... Prénom :.....  
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

Le Père Nom :..... Prénom :.....  
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

Le Tuteur Nom :..... Prénom :.....  
Tél fixe : ..... Tél mobile : .....

**Par la Présente autorisation parentale, je m'engage à accompagner mon enfant sur le pas de tir (gymnase ou terrain extérieur) à l'heure de l'entraînement. Je m'engage aussi à être présent à la fin de l'entraînement pour le récupérer.**

Je m'engage aussi à ce que mon enfant s'entraîne régulièrement 2 fois par semaine aux horaires qui nous ont été communiqués afin de participer en fin de saison aux concours qui lui seront proposés.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signatures des Parents

PS : « Les clubs doivent veiller à ce que les jeunes soient en possession de leur passeport dûment rempli. »